



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRADE/WP.5/2005/1
13 septembre 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE,
DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRISE

Groupe de travail des pratiques juridiques et
commerciales internationales (WP.5)

Cinquante-deuxième session
24-25 octobre 2005

Ordre du jour provisoire de la cinquante-deuxième session¹

qui se tiendra au Centre de conférence, Department of Trade and Industry,
1 Victoria Street, Londres SW1H 0ET (Royaume-Uni),
le lundi 24 octobre 2005

1. Adoption de l'ordre du jour TRADE/WP.5/2005/1
2. Élection du Bureau
3. Principes directeurs relatifs à la bonne gouvernance dans les partenariats public-privé TRADE/WP.5/2005/2
4. Travaux des sous-groupes du Groupe de travail:
 - a) Programme de l'Alliance pour les partenariats public-privé TRADE/WP.5/2005/3

¹ Ce document a été soumis tardivement car il a fallu attendre la confirmation de l'adresse du lieu où se tiendrait la session.

- | | | |
|----|---|-------------------|
| b) | Groupe consultatif de l'immobilier | TRADE/WP.5/2005/3 |
| c) | Groupe consultatif sur la protection et la mise en œuvre des droits de propriété intellectuelle pour l'investissement | TRADE/WP.5/2005/3 |
| 5. | Programme de travail | TRADE/WP.5/2005/4 |
| 6. | Coopération avec la Commission de haut niveau sur le renforcement des droits juridiques des pauvres | TRADE/WP.5/2005/4 |
| 7. | Questions diverses | |
| 8. | Adoption du rapport | TRADE/WP.5/2005/5 |

* * *

NOTES EXPLICATIVES

Introduction

1. L'ordre du jour provisoire de la cinquante-deuxième session du Groupe de travail des pratiques juridiques et commerciales internationales a été établi par le secrétariat en concertation avec le Bureau du Groupe de travail, sur la base des décisions et du programme de travail adoptés par le Groupe de travail à sa cinquante et unième session, tenue en novembre 2003. À la réunion du Bureau du Groupe de travail du 2 juin 2005, il a été convenu que la session suivante du Groupe de travail aurait lieu le lundi 24 octobre à 15 heures. Il a en outre été convenu que, le jour suivant, un forum serait organisé en coopération avec le Gouvernement du Royaume-Uni sur le thème «Moyens de concrétiser les partenariats public-privé». Après le forum, la quatrième réunion de l'Alliance pour les partenariats public-privé prendra la forme d'une réunion conjointe avec le Groupe de travail. On trouvera dans le tableau ci-après le calendrier proposé pour la session du Groupe de travail.

Lundi	24 octobre	Ouverture de la session du Groupe de travail
Mardi	25 octobre	Forum sur les moyens de concrétiser les partenariats public-privé et quatrième réunion de l'Alliance CEE pour les partenariats public-privé

Point 1 – Adoption de l'ordre du jour

2. Conformément au Règlement intérieur de la Commission économique pour l'Europe, le premier point inscrit à l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour (TRADE/WP.5/2005/1).

Point 2 – Élection du Bureau

3. À la cinquante et unième session du Groupe de travail, M. Robert Hall (Royaume-Uni) a été élu Président et M. Dorel Colodeiciuc (Roumanie) a continué d'exercer les fonctions de vice-président.

Point 3 – Principes directeurs relatifs à la bonne gouvernance dans les partenariats public-privé

4. À sa dernière session, le Groupe de travail est convenu d'élaborer des principes directeurs relatifs à la bonne gouvernance dans les partenariats public-privé pour le développement de l'infrastructure, vu l'importance de ce sujet. Il a formulé des observations au sujet d'un document établi par le secrétariat et a prié celui-ci d'en mettre au point la version définitive dans les meilleurs délais. À la suite d'un examen plus approfondi de son contenu à la troisième réunion de l'Alliance sur les partenariats public-privé tenue le 14 septembre 2004 à Barcelone, ainsi qu'à une réunion d'experts organisée le 24 novembre 2004 au Canada, avec le Gouvernement canadien, en coopération avec le Conseil canadien des sociétés publiques-privées, le secrétariat a établi un document sur la bonne gouvernance dans les partenariats public-privé (TRADE/WP.5/2005/2) à présenter au Groupe de travail pour approbation.

Point 4 – Forum sur les moyens de concrétiser les partenariats public-privé

5. Le Bureau du Groupe de travail a décidé qu'un forum sur le thème «Les moyens de concrétiser les partenariats public-privé» serait organisé pendant sa cinquante-deuxième session. En prévision de cette manifestation, le Groupe de travail voudra peut-être examiner les objectifs du forum et ses prolongements (TRADE/WP.5/AG.1/2005/1).

Point 5 – Travaux des sous-groupes

a) Programme de l'Alliance CEE pour les partenariats public-privé

6. Les Présidents de l'Alliance rendront compte de ses activités et présenteront le programme de travail futur. Le rapport tiendra compte des décisions prises par l'Alliance lors de la réunion du Forum (TRADE/WP.5/2005/3).

b) Groupe consultatif de l'immobilier

7. Le Président du Groupe consultatif de l'immobilier rendra compte des activités du Groupe et présentera son programme de travail futur. Il sera également question d'un rapport sur le programme de la CEE intitulé «Ressources foncières pour le développement» (TRADE/WP.5/2005/3).

c) Groupe consultatif sur la protection et la mise en œuvre des droits de propriété intellectuelle pour l'investissement

8. Les Coprésidents du Groupe rendront compte des activités de celui-ci et présenteront le programme de travail futur (TRADE/WP.5/2005/3).

d) Groupe consultatif d'experts sur l'arbitrage

9. Le secrétariat signale au Groupe de travail que le Bureau du Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise, en concertation avec le Président du Groupe de travail, a décidé de mettre fin aux activités du Groupe consultatif d'experts sur l'arbitrage.

Point 6 – Programme de travail

10. Le Groupe de travail a prié le secrétariat d'établir son programme de travail futur. Le programme de travail proposé figure dans le document TRADE/WP.5/2005/4.

11. Pour l'examen de ce point, le Bureau du Groupe de travail a décidé que le rôle futur du Groupe de travail ferait l'objet d'une évaluation à porter à l'attention de celui-ci. Le Bureau a en outre décidé d'inviter le conseiller spécial du Groupe de travail, M. David Winter, à réaliser cette évaluation.

Point 7 – Coopération avec la Commission de haut niveau sur le renforcement des droits juridiques des pauvres

12. Le Président du Groupe de travail rendra compte de la coopération établie avec la Commission de haut niveau sur le renforcement des droits juridiques des pauvres (TRADE/WP.5/2005/4).

Point 8 – Questions diverses

Point 9 – Adoption du rapport

13. Selon l'usage, le Groupe de travail adoptera son rapport sur la base d'un projet établi par le secrétariat (TRADE/WP.5/2005/5).

Les documents de la session figureront sur le site Web <http://www.unece.org/ie/wp5>.
